

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 793

16 avril 2010

SOMMAIRE

Accessible Luxury Holdings S.à r.l.	38054	Euro Natur Produkt US Service G.m.b.H.	38046
Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.	38050	First Real Estates Service S.à.r.l.	38031
AI Global Investments S.à r.l.	38028	Free Land Company S.A.	38036
Allianz Global Investors Equity Strategies S.A., SICAV-FIS	38046	Free Land Company S.A.	38033
American Motorcycles Luxembourg	38050	General Distribution S.A.	38042
AnBeVir-Participations	38062	German Beer Investors Manager S.A.	38046
AnBeVir S.à.r.l.	38055	Groupe Sorento S.A.	38042
Anoi Estates S.A.	38055	IAC International Aeronautic Consulting S.A.	38045
An Zëmmesch s.à r.l.	38028	Immo-Point s.à r.l.	38031
Areca Services S.A.	38046	International Fiberglass	38064
Art Conseils S.A.	38043	Jala S.A.	38043
Balance d'Or S.à r.l.	38028	JGB S.A.	38050
Beatport S. à r. l.	38043	Kalverboer Investments 2 S.à r.l.	38018
Berbo S.à r.l.	38028	Katelia S.A.	38055
BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS ...	38053	KEV Germany 3 S.à r.l.	38054
BRAUN Bernard S.à r.l.	38018	KEV Germany 4 S.à r.l.	38050
Bridged Management S.A.	38046	Kyle Tech (Lux) S.à r.l.	38036
Business Controls & Services International S.A.	38064	Lux Invest Projects S.A.	38062
Cabri Luxembourg S.à.r.l.	38018	Melux Invest S.à r.l.	38045
Carrelages PREMM S.à.r.l.	38018	Moonraker	38043
Chien Bleu S.A.	38042	Nealux S.A.	38054
Choeur des Roumains du Luxembourg Vo- ci din Carpati	38040	ProLogis France IV S.à r.l.	38027
CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l.	38033	Sarasin International Funds	38053
Coffee Lounge S.à r.l.	38018	Société Financière de l'Union S.A.	38036
Domaine du Coq Rouillé S.A.	38040	Société Financière de l'Union S.A.	38036
ECS Logistic, Sàrl	38037	Société Financière de l'Union S.A.	38036
EGL Renewable Luxembourg AG	38045	SOK	38033
E.I.I.C. S.A.	38064	St: Arbo Holding S.à r.l.	38039
Eiskaffee Venezia s.à r.l.	38037	THEIS Engineering S.à r.l.	38037
Electro-Auto S.A.	38054	Yell S.A.	38031
Espace 2001 S.A.	38037	Zoltar S.A.	38040

Coffee Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 98.150.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037001/10.

(100035648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Carrelages PREMM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 37.988.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037002/10.

(100035630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Cabri Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7390 Blaschette, 1A, rue de Wormeldange.
R.C.S. Luxembourg B 16.991.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037004/10.

(100035628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

BRAUN Bernard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6744 Grevenmacher, 2, rue Victor Braun.
R.C.S. Luxembourg B 19.767.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037005/10.

(100035625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Kalverboer Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 151.752.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the second day of March.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kalverboer Investments 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Elisabeth Coureault, avocate, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Amsterdam, on March 2, 2010.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Kalverboer Investments 2 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders Circular Resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified In the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Kalverboer Investments 1 S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, Private Equity Partner, born on August 4, 1972 in Rotterdam, the Netherlands, with address at Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, the Netherlands.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Johanna VAN OORT, lawyer, born on February 28, 1967, in Groningen, the Netherlands, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr. Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on October 12, 1961, in Utrecht, the Netherlands, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kalverboer Investments 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Elisabeth Coureault, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 2 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Kalverboer Investments 2 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à des tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Kalverboer Investments 1 S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, Private Equity Partner, né le 4 août 1972 à Rotterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse à Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, les Pays-Bas.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Johanna VAN OORT, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
 - M. Ivo HEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. COUREAULT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10345. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037006/483.

(100035978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ProLogis France IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010037017/14.

(100035520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Berbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.771.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037007/10.

(100035623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Balance d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 24.235.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037008/10.

(100035621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

An Zëmmesch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 101.919.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037009/10.

(100035614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 November 2009.

- "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 November 2009.

- "ADVENT MIRO (LUXEMBOURG) TOP HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 November 2009.

- "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 November 2009.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.135,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 November 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "Al Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008, number 2055, page 98594. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 October 2009, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,187,500.-), so as to raise it from its present amount of four million nine hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,962,500.-) up to six million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 6,150,000.-) by the issue of one hundred and eighteen million seven hundred and fifty thousand (118,750,000) class E shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New E Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New E Shares have been subscribed in cash by "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", previously named.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,187,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at six million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 6,150,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Company's share capital shall also be represented by Class F shares ("F Shares"), Class G shares ("G Shares"), Class H shares ("H Shares"), Class I shares ("I Shares") and Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one cent (EUR 0.01) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares as to the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- «Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 novembre 2009.

- «ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 novembre 2009.

- «ADVENT MIRO (LUXEMBOURG) TOP HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 novembre 2009.

- «ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 novembre 2009.

- «Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 novembre 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2009, pas encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.187.500,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 4.962.500,-) jusqu'à six millions cent cinquante mille Euros (EUR 6.150.000,-) par l'émission de cent dix-huit millions sept cent cinquante mille (118.750.000) nouvelles parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E sont souscrites par un apport en numéraire par "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", précitée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total d'un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.187.500,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions cent cinquante mille Euro (EUR 6.150.000,-) divisé en (i) cent vingt-cinq million (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), (ii) cent vingt-cinq million (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), (iii) cent vingt-cinq million (125.000.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), (iv) cent vingt millions

(120.000.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), d'une valeur de un cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté des Parts Sociales de catégorie F ("Parts Sociales de Catégorie F"), des Parts Sociales de catégorie G ("Parts Sociales de Catégorie G"), des Parts Sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), des Parts Sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"), des Parts Sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J") d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de catégorie A comme les "Parts Sociales")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14076. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010037088/160.

(100036000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Yell S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.967.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036980/10.

(100035610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

First Real Estates Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Immo-Point s.à r.l.).

Siège social: L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 142.460.

L'an deux mil deux, le onze février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

Monsieur Fernand Ange HERTERT, agent immobilier, né le 16 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8352 DAHLEM, 4 Um Paerchen,

Madame Yasrin JENAI, commerçante, née le 10 décembre 1975 à Ksar El Kebir (Maroc), numéro de matricule 1975 12 10 364.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Fernand HERTERT, préqualifié, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée

IMMO-POINT S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 142.460,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 9 octobre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 5 novembre 2008, numéro 2.695, page 129320.

Par les présentes, Monsieur Fernand HERTERT déclare céder sous les garanties ordinaires de droit, 50 parts des parts détenues par lui dans la dite société, savoir 50 parts sociales, les dites parts sociales étant cédées à Madame Yasrin JENAI, préqualifiée.

Le prix de cession a été réglée par la partie comparante Yasrin JENAI dès avant les présentes et en dehors de la comptabilité du notaire, ce dont quittance et décharge de la part des parties cédantes.

La cession des parts sociales dont question se fait dans les conditions suivantes:

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie comparante préqualifiée Fernand HERTERT déclare par les présentes tenir Madame Yasrin JENAI quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie comparante cédante déclare en outre que les bilans, comptes et autres, tels qu'exigés par les dispositions légales en vigueur ont été établis, et ce en conformité avec les dispositions légales.

La partie comparante cessionnaire déclare avoir parfaitement connaissance des bilans et des comptes de la société, de même qu'elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de la dite société.

Par la suite, la partie comparante, Madame Yasrin JENAI, commerçante, née le 10 décembre 1975 à Ksar El Kebir (Maroc), numéro de matricule 1975 12 10 364, devenue associée pour 50 parts sociales suivant cession de parts présentement décrite, ainsi que Monsieur Fernand HERTERT, associé pour 50 parts sociales, ces parties représentant l'intégralité du capital social, déclarent se constituer en assemblée générale, et renonçant à toute formalité de convocation, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré de son actuel siège à la nouvelle adresse sise à L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo.

Deuxième résolution

Les associés uniques décident de révoquer comme gérant technique Monsieur Guy DIEDERICH, avec effet au jour des présentes. Les associés unique décident de révoquer Madame Germaine BISDORFF en sa qualité de gérant administrative et décident de nommer avec effet au jour des présents comme gérant technique Madame Yasrin JENAI, préqualifiée.

Troisième résolution

Les associées uniques décident de changer la dénomination de la société en lui conférant la nouvelle dénomination sociale de "FIRST REAL ESTATES SERVICE S.A.RL."

Par conséquent, l'associée unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FIRST REAL ESTATES SERVICE S.A.R.L." "

Intervention - Acceptation

Monsieur Fernand HERTERT et Madame Yasrin JENAI, en leur qualités de gérant, déclarent accepter la présente cession de parts au nom de la société, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 1690 et suivants du Code Civil.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et autres, mis à charge de la société à raison des présentes, sont évalués à la somme de 700.- euros. A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes sont solidairement tenues du paiement de ces frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, les parties comparantes ont clos le présent procès-verbal.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Hertert, Jenai, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 février 2010. Relation: RED/2010/204. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 24 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010037037/73.

(100035503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

SOK, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 53.046.

—
RECTIFICATIF

Les annexes des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été enregistrées et déposées à Luxembourg le 15 janvier 2010 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L100007180.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les annexes des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOK

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037011/17.

(100035666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Free Land Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 101.094.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010036977/11.

(100035491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 205.900,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 121.211.

—
In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of February.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l." (hereafter "the Company"), incorporated pursuant to a deed enacted on September 27, 2006, published in the Memorial C number 2366 of the 19 December 2006.

The meeting is composed by all its members, owning the shares, that is to say:

1- Mr Derry Crowley, accountant, born in Cork, Ireland, on July 26th, 1967, with professional address at 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland;

2- Mr Donal McCarthy, accountant, born in Cork, Ireland, on October 17th 1967, with professional address at 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland; and

3- CMC Nominees Limited, with registered office at 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, registered under the number 415020.

here represented by Flora Gibert, with professional address in Luxembourg by virtue of three proxies established under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

First resolution:

The meeting decides to require a minimum of two managers to manage the company and to amend the article 10.1.1 as follows

" 10.1.1. The Company will be managed by a Board of Managers, composed of a minimum of two and a maximum of seven Managers."

Second resolution:

The meeting decides to restate article 10.3 of the articles of incorporation as follows:

" **10.3. Board Meetings.**

10.3.1 Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

10.3.2 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

10.3.3. The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

10.3.4. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

10.3.5. Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

10.3.6. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

10.3.7. In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

10.3.8. At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

10.3.9. In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

10.3.10 Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CMC CAPITAL Luxembourg 2 S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.211, constituée suivant acte reçu le 27 septembre 2006 publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2366 du 19 décembre 2006.

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

1. M. Derry Crowley, comptable, né à Cork, Irlande, le 26 juillet 1967, ayant son adresse professionnelle au 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande,

2. M. Donal McCarthy, comptable, né à Cork, Irlande, le 17 octobre 1967, ayant son adresse professionnelle au 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande,

3. CMC Nominees Limited, ayant son siège social au 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, dont le numéro d'immatriculation est 415020.

ici représentée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé qui resteront ci-annexées, paraphées ne varietur.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide que la société sera administrée par au moins deux gérants et modifie l'article 10.1.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **10.1.1.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance, composé au minimum de deux et au maximum de sept Gérants."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte de l'article 10.3 des statuts comme suit:

" **10.3. Réunions du Conseil.**

10.3.1. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président du Conseil ou par deux membres du Conseil.

10.3.2. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu aux lieu, jour et heure spécifiés dans les convocations.

10.3.3. Le Conseil de gérance ne se réunit valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

10.3.4. Les gérants empêchés peuvent déléguer par lettre, ou par fax à un autre membre du Conseil le pouvoir de les représenter et de voter en leur nom.

Les Gérants empêchés peuvent également exprimer leurs votes par lettre, fax ou courriel.

10.3.5. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des Gérants présents ou représentés et ce seulement si un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B votent en faveur de ces résolutions.

10.3.6. Tout Gérant ayant un intérêt contraire à celui de la société dans une matière quelconque soumise au vote du Conseil, doit en avertir le Conseil, qui le consignera dans les minutes de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations y relatives.

10.3.7 Dans le cas où un membre du Conseil de Gérance devrait s'abstenir en raison d'un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres présents ou représentés seront considérées comme valides.

10.3.8 A l'Assemblée générale des associés suivante, et avant qu'il soit procédé à un vote quelconque, les Associés devront être informés des affaires dans lesquelles un Gérant est en conflit d'intérêt avec la Société.

10.3.9 Pour le cas où les Gérants ne pourraient se réunir physiquement, les réunions pourront être tenues par "conference calls" téléphoniques.

10.3.10 Les résolutions signées par tous les Gérants seront valides et effectives de la même manière que si elles avaient été passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Les résolutions peuvent être passées par voie circulaire."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8166. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010037097/129.

(100035812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Société Financière de l'Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 60.429.

Le bilan au 31.12.2004 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.03.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010036993/14.

(100035589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Free Land Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 101.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010036975/11.

(100035494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Kyle Tech (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.672.

Die Bilanz vom 31. Juli 2008 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010036978/10.

(100035484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Société Financière de l'Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 60.429.

Le bilan au 31.12.2005 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.03.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010036994/14.

(100035588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Société Financière de l'Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 60.429.

Le bilan au 31.12.2006 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.03.2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010036996/14.

(100035586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Espace 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5-7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.724.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036997/10.

(100035658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Eiskaffee Venezia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.026.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036999/10.

(100035657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ECS Logistic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.178.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037000/10.

(100035653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

THEIS Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 3, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 151.739.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den dritten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

sind erschienen:

1.- Herr Helmut THEIS, Ingenieur, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Flürchen 15.

2.- Frau Mathilde THEIS, geborene KAUT, Arzthelferin, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Flürchen 15.

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "THEIS Engineering S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- das Betreiben eines Ingenieurbüro für Energieeffizienz;
- die Planung, Ausschreibung von Heizungs-, Sanitär und Lüftungstechnischen Anlagen;
- die Energieberatung, das Ausstellen von Energiepässen, die Bauherrenberatung und das Baumanagement;
- Tätigkeiten als Sachverständiger für Heizungs, Sanitär und Lüftungstechnik.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Helmut THEIS, Ingenieur, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Flürchen 15, zwanzig Anteile	20
2.- Frau Mathilde THEIS, geborene KAUT, Arzthelferin, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Flürchen 15, achtzig Anteile	80
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Helmut THEIS, Ingenieur, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Flürchen 15.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1415 Luxemburg, 3, rue de la Deportation.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. THEIS, M. THEIS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 mars 2010, Relation: ECH/2010/294. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 09. März 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010037107/106.

(100035755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

St: Arbo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.821.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

St: Arbo Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010036916/15.

(100035401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Domaine du Coq Rouillé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 98.860.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036968/10.

(100035574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Zoltar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 133.301.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036966/10.

(100035577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Voci din Carpati asbl, Choeur des Roumains du Luxembourg Voci din Carpati, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 217, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg F 8.264.

STATUTS

Membres fondateurs:

1. Dragan Horatiu George, informaticien, 217, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, luxembourgeoise
 2. Dragan Ovidiu Victor, chef d'orchestre et professeur de musique, 36, rue Pierre Neiertz, L-4405 Soleuvre, roumaine
 3. Dragan Adriana, chef de choeur et professeur de musique, 36, rue Pierre Neiertz, L-4405 Soleuvre, Luxembourg, roumaine
 4. Durus Natalia Maria, chercheur, 16, rue Ferdinand Kuhn, L-1867 Luxembourg, roumaine
 5. Constantinescu Camelia, juriste, 100, av. de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, roumaine
 6. Mihailescu Brindusa Mihaela, assistent de traduction, 20, Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, roumaine
 7. Slobodnicu Ioana Elena, étudiant, 217, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, roumaine
 8. Matei Alexandru, traducteur, 2, rue Tudor, L-6465 Echternach, Luxembourg, roumaine
- créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Choeur des Roumains du Luxembourg Voci din Carpati» association sans but lucratif, en abrégé «Voci din Carpati asbl». Elle a son siège à 217, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg. Le Conseil d'administration est habilité à transférer le siège dans tout autre endroit de la commune.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- soutenir le choeur Voci din Carpati dans toutes ses activités: répétitions, organisation et réalisation des concerts et de toute activité concertante, recrutement des nouveaux membres, etc.
- promouvoir des activités favorisant la connaissance en particulier de la musique et de la danse roumaine, et en général de la culture et spiritualité roumaine.
- soutenir les initiatives de promotion de l'information portant sur tous les détails de la vie et du contexte social au Grand-Duché de Luxembourg (la vie en général, les procédures administratives, etc.) pour les membres de la communauté roumaine et les nouveaux arrivés.
- favoriser les contacts entre les membres de la communauté roumaine.
- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du Conseil d'administration à la suite d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au Conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 1.000 euros/année.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le Conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au Conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou bien par email etc.

Art. 15. L'association est gérée par un Conseil élu pour une durée de 2 années par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable par les écrits de l'association, le trésorier gère les comptes, les membres remplacent les membres dans son absence ou par délégation.

Art. 16. Le Conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le Conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, les signatures conjointes de son président et d'un membre du Conseil sont nécessaires.

Art. 19. Le Conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Dragan Horatiu George / Dragan Ovidiu Victor / Slobodnicu Ioana Elena / Dragan Adriana / Durus Natalia Maria / Constantinescu Camelia / Mihailescu Brindusa Mihaela / Matei Alexandru

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010037115/107.

(100035905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

General Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036949/10.

(100035420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Groupe Sorento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036948/10.

(100035421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Chien Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036946/10.

(100035422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Beatport S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 142.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036945/10.

(100035423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Art Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036919/10.

(100035480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Jala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 116.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23.2.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036917/10.

(100035483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Moonraker, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 43.272.

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOONRAKER, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 43.272, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 février 1993, publié au Mémorial C numéro 266 du 4 juin 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 27 septembre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 414 du 14 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FELL, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, qui désigne comme secrétaire Monsieur Michel JENTGES, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude CRAUSER, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle pourra créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle pourra créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: FELL - JENTGES - CRAUSER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2010. Relation: GRE/2010/625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010036952/78.

(100035848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Melux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai.
R.C.S. Luxembourg B 147.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 mars 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010036354/12.

(100035018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

EGL Renewable Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 134.989.

Die Gesellschaft wurde am 11. Dezember 2007 gegründet, gemäß Urkunde vom Notar Jean Seckler mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, Nr. 246 vom 30. Januar 2008.

Eine verkürzte Fassung des Jahresabschlusses zum 30. September 2009 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt. Der Kommissar der Gesellschaft, KPMG AUDIT S.à r.l., hat zum Jahresabschluss einen uneingeschränkten Bestätigungsvermerk erteilt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGL Renewable Luxembourg AG

Unterschrift

Référence de publication: 2010036385/16.

(100034868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

IAC International Aeronautic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 99.498.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2009 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration

Gaspare CAVERZASIO, né le 27 avril 1938 à Stabio (TI), demeurant à CH-6901 Lugano - Via Somaini 5.

Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg.

Raymond GATTO, né le 1^{er} mars 1950 à Charleroi (B), demeurant à L-8066 Bertrange - 23, rue de la Gare.

Commissaire aux Comptes

UNIFINANCE TRUST LDT, établie à CH-6900 LUGANO - Via Pioda 14

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra sur l'exercice au 31.12.2013.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration du 21 décembre 2009 a été nommé

Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué

Monsieur Gaspare CAVERZASIO, demeurant à CH-6901 LUGANO, Via Somaini 5

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra sur l'exercice au 31.12.2013.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010037399/26.

(100036467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Euro Natur Produkt US Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 73.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 mars 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010036355/12.

(100035017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Bridged Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 95.464.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010036387/12.

(100035173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Areca Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 143.315.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010036389/9.

(100035262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Allianz Global Investors Equity Strategies S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 133.979.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 09.03.2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010036390/13.

(100034884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

German Beer Investors Manager S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 148.834.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty third day of December,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of " German Beer Investors Manager S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 148834 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on the fourteenth day of October, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" on the twelfth day of November 2009 with number 2217.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "German Beer Investors (BC) S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 148758 (the "Sole Shareholder"), represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 31,000 shares with a nominal value of EUR 1.00 each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the Board of Managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 31,000 divided into 31,000 shares having a nominal value of EUR 1.00 each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Shareholder approves the accounting situation as at December 23, 2009 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following Managers of the Company for their mandates until today:
- Ailbhe Jennings, residing at 9a Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach;
- Mark Nunnally, residing at 111, Huntington Avenue, USA - MA 02199 Boston; and
- Edward Berk, residing at 6, Mayfair Place, GB - WI J 8AJ London.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand two hundred Euros (1,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "German Beer Investors Manager S.A.", ayant son siège social au 9a, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148834 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 12 novembre 2009, numéro 2217.

A comparu:

L'actionnaire unique de la Société, "German Beer Investors (BC) S.à r.l." une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9a, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach ("l'Actionnaire Unique"), représenté par Mr Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à représenter l'Actionnaire Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 31,000 actions, d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil d'Administration;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution.

- L'Actionnaire Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31,000, représentés par 31,000 actions, d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les actions de la Société.
- L'Actionnaire Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 23 décembre 2009 ci-joint en annexe A ("Annexe A") et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- L'Actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Actionnaire Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Actionnaire Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Actionnaire Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

- L'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Ailbhe Jennings, residing at 9a Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach;
- Mark Nunnally, residing at 111, Huntington Avenue, USA - MA 02199 Boston; and
- Edward Berk, residing at 6, Mayfair Place, GB - W1J 8AJ London.

Sixième résolution.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents Euros (1.200.- EUR)..

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57305. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010037518/171.

(100036635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

AMCL, American Motorcycles Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 4, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg F 965.

Changement statuts

Art. 1^{er}. Il existe, depuis le 20. Octobre 2004, au Luxembourg, une association sans but lucratif, appelée American Motorcycles Luxembourg ou AMCL, avec le sous nom de ROAD-EATERS.

Le siège social se situe à Esch/Alzette, 4 rue Léon Jouhaux, L-4155.

Art. 2.3. Elle organisera aussi lesdits festivités et meetings et des voyages afin de favoriser les rencontres de différents associations motocyclistes nationales ainsi que internationales.

Art. 4.1. Les membres du comité sont élus comme suivant:

Le président et le trésorier pour 4 ans.

Le vice-président, secrétaire, responsable de sécurité, responsable de parcours officiel et l'assesseur pour 2 ans.

Art. 5.5. Tout membre fixe, en stage ou bénévole doit démissionner par écrit. Cette lettre sera adressée au président du AMCL. Est aussi réputé démissionnaire tout autre membre qui, dans un délai de six mois à partir de leur échéance, ne paye pas ses cotisations.

janvier 2010. *

Référence de publication: 2010036512/20.

(100035350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

JGB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 62.135.

Le Bilan au 31. Dezember 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010036391/11.

(100035151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

KEV Germany 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.046.

Le Bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.03.2010.

Joseph HANSEN.

Référence de publication: 2010036392/10.

(100035147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.147.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.169,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 29 October 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B140.147, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 2 August 2008, number 1902, page 91252 and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 July 2008 published in the Mémorial C dated 30 August 2008, number 2110, page 101242.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and twenty-six thousand four hundred Sterling Pounds (GBP 326,400.-), so as to raise it from its present amount of eight hundred and fifty-four thousand four hundred Sterling Pound (GBP 854,400.-) up to one million one hundred and eighty thousand eight hundred Sterling Pounds (GBP 1,180,800.-) by the issue of three hundred and twenty-six thousand four hundred (326,400) new shares divided into (i) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class A Shares, (ii) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class B Shares, (iii) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class C Shares, (iv) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class D Shares, (v) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class E Shares, (vi) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class F Shares, (vii) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class G Shares, (viii) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class H Shares, (ix) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class I Shares and (x) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class J Shares, having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-), having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New Shares are wholly subscribed by Al Global Investments S.a r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment to Al Global Investments S.a r.l. for a total amount of three hundred and twenty-six thousand four hundred and nine Sterling Pounds (GBP 326,409.-). The total contribution of three hundred and twenty-six thousand four hundred and nine Sterling Pounds (GBP 326,409.-) for the New Shares is allocated as follows: (i) three hundred and twenty-six thousand four hundred Sterling Pounds (GBP 326,400.-) are allocated to the share capital of the Company; and (ii) nine Sterling Pounds (GBP 9.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set one million one hundred and eighty thousand eight hundred Sterling Pounds (GBP 1,180,800.-) divided into: (i) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), and (x) one hundred and eighteen thousand eighty (118,080) ordinary shares of class J (the "Class J Shares"), each share having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of incorporation."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Al Global Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 octobre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculé auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.147, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 2 août 2008, numéro 1902, page 91252 et dont les statuts ont été amendés depuis la constitution suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C du 30 août 2008, numéro 2110, page 101242.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent vingt-six mille quatre cent Livre Sterling (GPB 326.400,-), afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-quatre mille quatre cents Livre Sterling (GBP 854.400,-) jusqu'à un million cent quatre-vingt mille huit cent Livre Sterling (GPB 1.180.800,-) par l'émission de trois cent vingt-six mille quatre cent (326.400) nouvelles parts sociales divisées par (i) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, (v) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et (x) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et amendés de temps à autres.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par Al Global Investments S.à r.l, prénommé, payées par un apport en nature, consistant en une dette certaine, liquide et exigible dûe à Al Global Investments S.à r.l. d'un montant total de trois cent vingt-six mille quatre cent neuf Livre Sterling (GPB 326.409,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de trois cent vingt-six mille quatre cent neuf Livre Sterling (GPB 326.409,-) est alloué comme suit: (i) trois cent vingt-six mille quatre cent Livre Sterling (GPB 326.400,-) seront allouées au capital social de la Société; et (ii) neuf Livre Sterling (GBP 9,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million cent quatre-vingt mille huit cent Livre Sterling (GPB 1.180.800,-) divisé en: (i) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires

de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"); et (x) cent dix-huit mille quatre-vingts (118.080) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J"), chacune ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) et avec de tels droits et obligations tel que prévus par les statuts."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13357. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 NOV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010037506/144.

(100036332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Sarasin International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.738.

Le bilan au 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour SARASIN INTERNATIONAL FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010036394/15.

(100035137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.168.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2010.

Pour BLUEORCHARD FUND SCA SICAV-FIS

Société en commandite par actions

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010036395/16.

(100035131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

KEV Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 127.049.

Le Bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09.03.2010.

Joseph HANSEN.

Référence de publication: 2010036393/10.

(100035143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Accessible Luxury Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.309.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036396/10.

(100035108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

**Nealux S.A., Société Anonyme,
(anc. Electro-Auto S.A.).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 64.830.

L'an deux mille dix, le trois mars.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELECTRO-AUTO S.A., ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial C no 624 en date du 2 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre REINERT, administrateur de sociétés, demeurant à L-2445 Luxembourg, 22, rue des Roses,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Romain WINKEL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom REINERT, ingénieur, demeurant à L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination social en NEALUX S.A.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire sous-signé et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination en NEALUX S.A.

*Deuxième résolution*Suite à la résolution qui précède l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formée une société anonyme sous la dénomination de NEALUX S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg et à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Reinert, Winkel, Reinert, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mars 2010. Relation: EAC / 2010 / 2664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 10 mars 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010037464/46.

(100036466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Anoi Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.296.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.03.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036397/10.

(100035038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

AnBeVir S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 38, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.03.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010036399/15.

(100035102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Katelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.800.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the third day of March.

Before us Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ODESSA SECURITIES S.A., having its registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, Panama, Salduba Building, 53rd Street East,

here represented by Mr. Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated March 2, 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "KATELIA S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of June at 15 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January, 1 and ends on December, 31 of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The 310 (three hundred ten) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ODESSA SECURITIES S.A., prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand two hundred euros (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on April 22, 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on June 8, 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Mr Pierre LENTZ, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mil dix, le trois mars

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 2 mars 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KATELIA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Pierre LENTZ, précité, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte

Signé: P. LENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038187/343.

(100037569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

AnBeVir-Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 38, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.03.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010036400/15.

(100035099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

LIP, Lux Invest Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.750.

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX INVEST PROJECTS S.A., en abrégé LIP, ayant son siège social à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 121.750, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2407 du 27 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2316 du 26 novembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Ariette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.
2. Démission de l'administrateur Dieter Kundler et nomination de Nationwide Management S.A. en tant qu'administrateur avec effet immédiat.
3. Nomination en tant que deuxième administrateur-délégué de Nationwide Management S.A.
4. Démission en tant que commissaire aux comptes de la société Schemsy S.A. et nomination en tant que commissaire aux comptes de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. avec effet immédiat.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Dieter Kundler et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Nationwide Management S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, RCS Luxembourg B 99.746, avec effet immédiat.

Troisième résolution

En ce qui concerne le 3^{ème} point de l'ordre du jour (nomination du deuxième administrateur-délégué), l'assemblée ne prend pas de décision car c'est le conseil d'administration qui le nommera lors d'une prochaine réunion.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission en tant que commissaire aux comptes de la société Schemsy S.A. et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554, avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10745. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037486/79.

(100036832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Business Controls & Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.03.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010036401/15.

(100035096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

E.I.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.524.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

E.I.I.C. SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010036526/24.

(100035183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

International Fiberglass, Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 90, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 137.066.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

05/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036403/10.

(100035090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.
